

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 avril 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CD48

présenté par

M. Prud'homme, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguié, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 5

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les dispositifs dérogatoires ne contribuent en rien à simplifier le droit. C'était déjà tout le problème du projet de loi « pour un État au service d'une société de confiance » qui a participé du détricotage du droit de l'environnement ; et notamment les procédures d'enquête publique.

Nous considérons qu'un vrai débat public reste la meilleure façon de faire accepter les projets d'urbanisme et éviter la contestation et les violences éventuelles en marge de grands projets.

Nous demandons donc la suppression de l'article 5.